



# REGLEMENT SPORTIF GENERAL



**Pour l'uniformité du tournoi, veillez à faire appliquer des conditions et règles de jeu identiques. Toutefois, chacun des groupements sportifs organisateurs reste libre d'aménager ce règlement, en accord avec le comité organisateur pour le bon déroulement de son tournoi.**

## A) – CATEGORIE

- Equipes U15 (année de naissance 99/00) françaises et équipes étrangères de la même catégorie d'âge masculin et féminin

- Ouvert aux niveaux de compétition :

• **Départemental** : Les équipes de ce niveau de jeu devront participer à un tournoi 1<sup>ère</sup> phase. L'équipe qui remportera ce tournoi sera invitée à participer à un tournoi de 2<sup>ème</sup> phase qui sera qualificatif pour les finales nationales.

• **Régional**: Les équipes de ce niveau de jeu devront participer à un tournoi 1<sup>ère</sup> phase. L'équipe qui remportera ce tournoi sera invitée à participer à un match de qualification pour les finales nationales.

• **Championnat de France** : Les équipes de ce niveau de jeu devront participer à un tournoi 1<sup>ère</sup> phase. L'équipe qui remportera ce tournoi sera invitée à participer à un match de qualification pour les finales nationales.

- Ne peuvent participer que les joueurs correspondant à cette catégorie d'âge (U13 surclassés acceptés)

- Les joueurs titulaires d'une licence T peuvent également participer avec le groupement sportif dans lequel ils ont signé cette licence T. Par contre, ils ne pourront, en aucun cas, participer avec leur groupement sportif d'origine.

- Aucune équipe ne pourra participer en intégrant des joueurs de catégories d'âge supérieures.

- Aucune équipe ne pourra participer en intégrant un joueur ou une joueuse d'un autre groupement sportif.

- Vérification des licences : souhaitée pour la 1<sup>ère</sup> phase, obligatoire lors des tournois de 2<sup>ème</sup> phase de niveau départemental, des matchs de qualification de niveau de jeu régional et championnat de France et des finales nationales à Saint Jean de Monts.

**ATTENTION : Une équipe ne participant pas à une compétition officielle pendant la saison ne pourra en aucun cas être qualifiée pour la phase suivante du tournoi.**

## B) – PARTICIPATION D'EQUIPES ETRANGERES

La participation d'équipes étrangères au tournoi *la MIE CÉLINE* Basket GO est autorisée. Les niveaux de jeu faisant référence en France (Départemental, Régional ou championnat de France) n'ayant pas d'équivalence dans les autres pays européens, le comité organisateur se réserve le droit de choisir pour chaque équipe étrangère le niveau de jeu auquel celle-ci participera. L'invitation de ces équipes pour les différents tournois de 1<sup>ère</sup> phase se fera selon les mêmes bases que les équipes françaises et l'organisation du tournoi n'en sera pas modifiée.

## C)- REGLES DU JEU

- Défense : toute défense autorisée
- Durée des matchs : 2 x 10 minutes : temps non décompté sauf pour les finales 2 x 10 minutes temps de jeu « décompté ».
- Règles générales (code de jeu F.I.B.A.)
- **Règles particulières :**
  - Elimination à 4 fautes personnelles.
  - Une faute disqualifiante et 2 fautes techniques entraîneront 1 match de suspension à effet immédiat.
  - Les fautes d'équipes ne sont pas décomptées. Cependant, si une équipe commet des fautes volontaires, à répétition, et ce, afin de «casser » le jeu et de gagner du temps, le corps arbitral devra sanctionner l'équipe d'une faute antisportive, qui entraînera alors la réparation correspondante.
  - Arrêt du chronomètre :
    - pendant la dernière minute du match et de l'éventuelle prolongation.
    - sur temps mort (durée 30 secondes)
    - sur faute technique et antisportive
  - Pas d'arrêt du chronomètre :
    - sur les lancers-francs
    - sur changement de joueur
  - Modalités de changement : doit se faire à l'extérieur du terrain devant la table de marque, le joueur sortant autorise son coéquipier à le remplacer en lui tapant dans la main.

Conseil : matérialiser à l'aide de plots une zone de remplacement dans laquelle les joueurs doivent se taper dans la main.

- 1 temps mort (30 secondes) autorisé par mi-temps,
- En cas d'égalité lors d'un match à élimination directe : prolongation 1 x 3 minutes. En cas de nouvelle égalité au score à l'issue de la prolongation, c'est le " point en or " (1<sup>er</sup> point marqué après un entre-deux au centre du terrain) qui départagera les deux équipes.
- La réparation pour une Faute Antisportive, Technique ou **Disqualifiante** sifflée aux joueurs et/ou entraîneurs sera de 2 lancers francs avec arrêt du chronomètre + la possession du ballon.

## D) - DUREE DU TOURNOI

- Sur 1 journée

E) - ARBITRAGE : Vous avez la possibilité de demander à chaque équipe participante de fournir un arbitre.

Pour les tournois de 2<sup>ème</sup> phase de niveau départemental ainsi que pour les matchs de qualification pour les finales au niveau de jeu régional et championnat de France, il est préférable de prévoir des arbitres officiels.

#### F) – CLASSEMENT

1 - Pour les matchs de poules : 3 points par match gagné, 2 points par match nul et 1 point par match perdu.

2 - En cas d'égalité de points entre deux équipes de la même poule, prise en compte :

- a - du nombre de matchs gagnés
- b - du point avéragé particulier (match qui les a opposées)
- c - du point avéragé général (différence entre les points marqués et encaissés)
- d - du nombre total de points marqués (meilleure attaque)
- e - du nombre total de fautes commises

3- En cas d'égalité de points entre trois équipes de la même poule, prise en compte :

- a - du nombre de matchs gagnés.
- b - du point avéragé particulier (matchs qui les ont opposées)
- c - si égalité entre deux équipes seulement à ce moment là, revenir au point avéragé particulier.
- d - si non, point avéragé général (différence entre les points marqués et encaissés)
- e - du nombre total de points marqués (meilleure attaque)
- f - du nombre total de fautes commises

#### G) – QUALIFICATION POUR LA SUITE DE LA COMPETITION :

##### **1 – Niveau départemental :**

Lors d'un tournoi de 1<sup>ère</sup> phase, l'équipe vainqueur est qualifiée pour le tournoi 2<sup>ème</sup> phase qui regroupera l'ensemble des vainqueurs des tournois 1<sup>ère</sup> phase du secteur géographique concerné. Ce secteur géographique sera défini par l'organisation nationale, en fonction des tournois réalisés pendant la saison.

Le vainqueur du tournoi 2<sup>ème</sup> phase sera ensuite qualifié pour les Finales Nationales des 7 et 8 juin 2014 à Saint Jean de Monts (85)

##### **2 – Niveau Régional et Championnat de France :**

Lors d'un tournoi de 1<sup>ère</sup> phase, l'équipe vainqueur est qualifiée pour un match de qualification pour les finales qui regroupera 2 vainqueurs de tournois 1<sup>ère</sup> phase d'un secteur géographique. L'affiche du match de qualification pour les finales sera définie par l'organisation nationale, en fonction des tournois réalisés pendant la saison.

Le vainqueur du match de qualification sera ensuite qualifié pour les finales Nationales des 7 et 8 juin 2014 à Saint Jean de Monts (85)

- **Match de qualification pour les finales** : Ce match verra s'affronter deux équipes de même niveau de jeu (régional ou championnat de France) ayant chacune remporté un tournoi de 1<sup>ère</sup> phase.

- **Lieu** : la rencontre sera organisée par le groupement sportif qui s'est qualifié sur le tournoi de 1<sup>ère</sup> phase qui a rassemblé le plus de d'équipes participantes. Si ce nombre d'équipes est identique, l'organisation nationale choisira le lieu sur la base d'un tirage au sort entre les deux groupements sportifs participants.

- **Date et horaire** : A convenir entre les deux groupements sportifs participants. Si aucun accord n'est trouvé, l'organisation nationale tranchera et choisira la date.

- **Le règlement et le temps de jeu** d'une rencontre de championnat officiel seront appliqués

- **Arbitrage** : Chaque équipe participante fournira un arbitre (si possible officiel du niveau concerné).

*En cas de réclamation d'un responsable d'équipe, la décision sur le litige sera prise, immédiatement, par le responsable technique de l'organisation et les officiels de la rencontre (table de marque et arbitres). Cette décision ne sera pas contestable.*

*Pour plus de renseignements, ne pas hésiter à prendre contact avec le comité organisateur du tournoi **la M<sup>ie</sup> C<sup>al</sup>ine Basket GO** au 06.03.06.55.05.*